

10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Date de convocation
25/03/2025

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 08

*Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Christophe BENAC, Béatrix SUPLICE, Cyrille REMONT, Didier LETHUILLIER,
Absents excusés : Alexandra ETENDARD, Nathalie MASUY ayant donné pouvoir à Christophe BENAC, Stéphane LEVASSEUR, Carole COUTURIER,*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Sylvain PAILLETTE est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Taux des taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la pression fiscale, et de fixer les taux de taxes suivants :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux de taxes suivants pour 2025:

• taxe foncière (bâti) :	37,91 %
• taxe foncière (non bâti) :	33,64 %
• taxe d'habitation:	5,05 %
• majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés (MTHS) :	60,00 %

Pour extrait conforme,
Le Maire, Cyriaque LETHUILLIER

